

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Guide de ponçage vert fluo 400ml
UFI	: VUC7-UH10-GP94-K8A6
Code du produit	: TSP 320
Groupe de produits	: Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Pulvérisation en dehors d'installations industrielles, Pulvérisation dans des installations industrielles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemical Europe NV  
Baarbeek 2  
2070 Zwijndrecht  
T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89  
[info@chemicar.eu](mailto:info@chemicar.eu)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 H336  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux

: acétone; propan-2-one; propanone; acétate de n-butyle; butanone; éthylméthylcétone; acétate d'éthyle

Mentions de danger (CLP)

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Conseils de prudence (CLP)

: P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

### Phrases EUH

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Réglementation des pays scandinaves

Danemark

Code MAL

: 4-3

### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acétone; propan-2-one; propanone	(N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2 (N° Index) 606-001-00-8	25 - 50	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
butanone; éthylméthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
acétate d'éthyle	(N° CAS) 141-78-6 (N° CE) 205-500-4 (N° Index) 607-022-00-5	2,5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	(N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° Index) 601-004-01-8	1 - 2,5	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas Carc. 1A, H350 Muta. 1B, H340
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	(N° CE) 905-588-0	1 - 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.

Premiers soins après ingestion

: NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. de la poudre d'extinction. du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un vêtement de protection approprié. Eloigner le public.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ne pas rincer à l'eau.

Autres informations : Assurer une ventilation convenable.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Bestanddelen met grenswaarden die m.b.t. de werkrimte in acht genomen moeten worden:**

67-64-1 Acétone

VLEP	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
------	---

**106-97-8 butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))**

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
<b>123-86-4 acétate de n-butyle</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 940 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm

<b>78-93-3 butane</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm risque de pénétration percutanée
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm

<b>DNEL</b>		
<b>67-64-1 acétone</b>		
Orale	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer) 186 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute-local DNEL Long term-systemic	2420 mg/m <sup>3</sup> (Worker) 200 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 1210 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>123-86-4acétate de n-butyle</b>		
Inhalatoire	DNEL Acute-sytemic	859,7 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 960 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Acute-local	859,7 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 960 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-systemic	102,34 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 480 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-local	102,34 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 480 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>78-93-3 butanone</b>		
Oral	DNEL Long term-systemic	31 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	412 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 1161 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-systemic	106 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 600 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>		
Oral	DNEL Long term-systemic	4,5 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	37 mg/kg bw/day (Consumer) 63 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic	734 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 1468 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Acute-local	734 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 1468 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-systemic	367 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 34 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-local	367 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 734 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
<b>Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène</b>		
Oral	DNEL Long term-systemic	1,6 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	108 mg/kg bw/day (Consumer) 180 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute-local	289 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
	DNEL Long term-systemic	14,8 mg/m <sup>3</sup> (Consumer) 77 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

PNEC	
<b>67-64-1 Acétone</b>	
PNEC Marine water	1,06 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	30,4 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	29,5 ug/kg (Undefined)
PNEC Marine water sediment	3,04 mg/l(dry weight) (Undefined)
<b>123-86-4 acétate de n-butyle</b>	
PNEC Freshwater	0,18 mg/l (Undefined)
PNEC Marine Water	0,015 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	0,981 mg/l (dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	0,0903 ug/kg(Undefined)
PNEC Seweage Treatment Plant	35,6 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	0,0981 mg/l(dry weight) (Undefined)
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>	
PNEC Freshwater	0,26 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water	0,026 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	0,34 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	0,22 ug/kg (Undefined)
PNEC Sewage Treatment Plant	650 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	0,034 mg/l(dry weight) (Undefined)
<b>Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène</b>	
PNEC Freshwater	0,327 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water	0,327 mg/l (Undefined)
PNEC Freshwater sediment	12,46 mg/l(dry weight) (Undefined)
PNEC Soil	2,31 ug/kg (Undefined)
PNEC Sewage Treatment Plant	6,58 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	12,46 mg/l(dry weight) (Undefined)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre

### Protection oculaire:

Lunettes de protection.

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité			EN 166

### Protection de la peau et du corps:

Type	Norme
	EN 13034

### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Filtre AX (marron), Type P2		

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gaz  
Couleur : vert clair.

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -44,5
Point d'éclair	: -97 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: 365 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non auto-inflammable
Pression de vapeur	: 8300 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,74 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 1,1 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 13 vol %

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 676,5 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	7800 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (Rat)

##### 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10760 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>14000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>23,4 mg/l (Rat)

##### 78-93-3 butanone

Oral	LD50	>2193 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rabbit) 5000 mg/kg (Rabbit)

##### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	4100 mg/kg (Mouse) 4934 mg/kg (Rabbit)
------	------	---

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 67-64-1 acétone

Dermique	LD50	20000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4h	29,3 mg/l (Rat)

#### Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	LD50	3523 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	12126 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	29,091 mg/l (Rat)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique:

##### 67-64-1 acétone

EC50	8800 mg/l (Daphnia magna) 8300 mg/l (Fish)
------	---

##### 123-86-4 acétate de n-butyle

LC50/96h EC50/48h	2.993 mg/l (Pimephales promelas) 308 mg/l (Dm)
----------------------	---

##### 78-93-3 butanone

LC50/96h EC50/48h	2993 mg/l (Pimephales promelas) 308 mg/l (Daphnia magna)
----------------------	---

##### 141-78-6 acétate d'éthyle

EC50 (48h) EC50	0,164 mg/l (Daphnia magna) 3,3 mg/l (Scenedesmus subspicatus) 7,4 mg/l (Pseudomonas fluorescens)
--------------------	--

#### Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

NOEC	1,3 mg/l (Fish)
NOEC (7days)	0,96 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (72h)	0,44 mg/l (Algae)
NOEC (28 days)	16 mg/l (Bacteria)
LL50 (96h)	8,9-16,4 mg/l (Pimephales promelas)
EC50(48h)	3,2-9,5 mg/l (Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Finixa guide de ponçage vert fluo 400ml

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
UN 1950	UN 1950	UN 1950

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable
Description document de transport		
UN 1950 AÉROSOLS (), 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
2.1	2.1	2.1
		
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5F
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 676,5 g/l

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid	: 1 - Enuméré dans la Liste Noire
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: xylène est listé

##### Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe I-1
Unité de stockage	: 1 litre
Remarques concernant la classification	: F+ <Aerosol 1>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
DNEL	Dose dérivée sans effet
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

# Guide de ponçage vert fluo 400ml

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*